



**PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil de section du  
Barreau d'Abitibi-Témiscamingue  
tenue le 30 août 2022 à distance (Microsoft Teams)**

**Étaient présents :**

La bâtonnière	Me Kathy Tremblay
Le premier conseiller	Me Derrek Giroux-Lacasse
La trésorière	Me Véronic Picard
Les conseillers	Me Claude Bédard Me Alexandra Bourgeois Me Maude Dagenais Me Cassandra Neptune

**Étaient absentes:**

La représentante Jeune Barreau	Me Corinne Brousseau
La secrétaire	Me Agnès Sabourin-Zaccardelli

**1. Ouverture de l'assemblée**

Me Tremblay déclare l'assemblée ouverte à 12:05, le quorum étant constaté.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 20220830-01  
Re : adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Me Tremblay, appuyé par Me Giroux-Lacasse, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des états financiers – Me Picard
4. Dépenses depuis le 26 mai 2022 – Me Picard
5. Approbation du bilan du 31 mars 2021 modifié – Me Picard
6. Levée de l'assemblée



Adoptée à l'unanimité.

### **3. Présentation et adoption des états financiers– Me Picard**

Me Picard explique un document contenant les recettes et les déboursés pour l'année 2021-2022 ainsi que le bilan au 31 mars 2022.

Aucun des membres n'ont de question et sont tous d'accord avec le bilan présenté par Me Picard.

#### ***Résolution 20220830-02***

***Re : adoption du bilan financier au 31 mars 2022***

Sur proposition de Me Véronic Picard, appuyé par Me Claude Bédard, il est résolu d'adopter le bilan financier au 31 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité.

### **4. Approbation des dépenses depuis le 26 mai 2022**

Me Picard explique les dépenses effectuées depuis le 26 mai 2022.

#### ***Résolution 20220830-03***

***Re : adoption des dépenses***

Sur proposition de Me Bourgeois, appuyée par Me Neptune, il est résolu d'adopter les dépenses effectuées depuis le 26 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

### **5. Approbation du bilan au 31 mars 2021 modifié**

Me Picard explique que l'an passé, il y n'avait pas eu le relevé de la banque pour calculer les intérêts, puisqu'il faut les calculer par jour. Il y a une partie qui embarque sur l'année d'avant et l'autre, l'année d'après. Donc cette année, nous avons corrigé le tout. Il faut donc le représenter aux membres pour le réadopter correctement.

### **6. Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Me Tremblay, appuyée par Me Giroux-Lacasse, l'assemblée est levée à 12h17.





---

Me Kathy Tremblay  
Bâtonnière



---

Me Agnès Sabourin-Zaccardelli  
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 26 octobre 2022.

